



N° 42-2015/BAPS/DDR/SAA

du : 07/01/2015

**Rapport
au
Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : aide à l'achat de juvéniles d'holothuries

PJ : un projet de délibération

La Nouvelle-Calédonie a pratiqué depuis trente ans la monoculture de crevette. Ces dernières années, à partir d'initiatives privées, ont émergé de nouvelles spéculations : les huîtres, puis, plus récemment, les picots rayés, les pectens et les holothuries. Avec l'appui d'experts aquacoles vietnamiens, la province Sud a mis en place, à compter de 2011, un accompagnement technique rapproché de ces projets pilotes.

En plus de la promotion de nouvelles aquacultures, l'objectif était également d'étudier, en particulier avec l'holothurie, les possibilités de bioremédiation de bassins de crevettes à faible performance, voire de reconversion de certaines fermes par l'alternance de cycles d'élevage ou de co-culture d'espèces différentes.

Bien que des progrès soient toujours à faire en matière de zootechnie, les avancées obtenues sur l'holothurie permettent aujourd'hui d'envisager une filière « complète », de la reproduction à la commercialisation.

Un acteur privé, la société d'élevage aquacole de la Ouenghi (SEA), dispose d'une écloserie et maîtrise la reproduction et l'élevage de juvéniles d'holothuries de sable (*Holothuria scabra*). L'agencement de la ferme la destine à être une écloserie stricte, avec des bassins gérés en nurserie. Le coût d'exploitation annuel d'un tel outil est de l'ordre de 40 à 50 millions de francs. La pérennité de l'entreprise nécessite une production commercialisée d'au moins un million de juvéniles par an à 50 F/unité, prix d'achat maximum pour envisager un élevage rentable dans les conditions actuelles connues de débouché et de zootechnie : production d'animaux de 400 grammes sur un cycle d'élevage de 24 mois. Des investissements pour un montant de l'ordre de 20 millions de francs sont nécessaires pour augmenter la capacité de production de l'écloserie au niveau requis, ils peuvent être soutenus par la collectivité à hauteur de 50% dans le cadre de la délibération n° 934-BAPS du 11 décembre 2013 relative au plan de soutien aux filières aquacoles.

La filière crevettes connaît actuellement une nouvelle crise avec un important déficit annoncé de post-larves pour satisfaire les besoins de la campagne 2014-2015. Plusieurs dizaines d'hectares de bassins ne seront pas ensemencés. Pour pallier le manque de chiffre d'affaires auquel auront à faire face les fermes impactées, il pourrait leur être proposé de lancer un élevage d'holothuries, avec une contribution financière de la province Sud à l'achat des juvéniles. Les simulations économiques comparatives, entre un cycle d'élevage d'holothuries à 50 % de taux de survie avec un soutien à hauteur de 70 % du prix d'achat des juvéniles et deux cycles d'élevage de crevettes successifs réussis sur deux ans, donnent des résultats tout à fait comparables.

Par ailleurs, l'amélioration des performances enregistrées en 2014 par la Ferme aquacole de la Ouenghi (FAO) sur un bassin conduit en alternance holothuries/crevettes est remarquable et semble confirmer l'effet bioremédiation escompté.

Le coût pour un hectare de bassinensemencé serait de 250 000 francs pour l'aquaculteur et de 600 000 francs pour la collectivité. Une enveloppe de quinze millions (15 000 000) de francs est votée au budget primitif 2015 de la province Sud pour initier cette mesure pour une surface totale aidée de l'ordre de 25 hectares.

Le dispositif de soutien, institué pour une durée de trois ans, s'adresserait également aux projets d'élevage d'holothuries en enclos en mer, avec des critères d'agrément identiques fixés à une densité maximale d'ensemencement de 17 000 juvéniles par hectare et un prix d'achat maximum de 50 F/unité.

Le projet a recueilli l'avis favorable de la commission du développement rural réunie le 25 février 2015.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.